



**Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du jeudi  
10 décembre 2015 à 20 h 00 à la salle communale de Montignez**

M. Claude Martin, vice-président des assemblées ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Elle a été convoquée par le Journal Officiel no 42 du 25 novembre 2015 de la République et Canton du Jura, ainsi que pas tous-ménages.

Excusés : Sylviane Etienne, Michaël Güttly, Gaël Vauclair

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : Laurent Courbat, Chantal Terrier

28 personnes sont présentes. Elles sont habilitées à voter.

M. le vice-président donne lecture de l'ordre du jour :

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 novembre 2015.
2. Discuter et voter le budget 2016, la quotité d'impôts et les taxes y relatives
3. Divers

L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire.

**Point 1**

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 novembre 2015

Aucune modification n'étant demandée et aucune question n'étant posée, M. le vice-président demande l'approbation du procès-verbal par un lever de mains.

Ce dernier est approuvé. Un avis contraire.

**Point 2**

Discuter et voter le budget 2016, la quotité d'impôts et les taxes y relatives

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

Michèle Cerf, receveuse communale, présente ce point de l'ordre du jour, rubrique, par rubrique, à l'aide du beamer (annexe 1)

### Rubrique 2 – travaux publics, plan de zones

Robert Prongué : que représente le montant de Fr. 47'500.- sous cadastre ?

Michèle Cerf : il s'agit de la mise à jour du cadastre de la commune et des mutations au Registre Foncier

Michel Choffat : ce montant comprend aussi les frais de mensuration. L'Etat nous avance les fonds que nous remboursons ensuite.

### Rubrique 7 – économie publique

Robert Prongué : que représente le montant de Fr. 26'200.- sous tourisme ?

Michèle Cerf : c'est principalement (Fr. 21'300.-) notre contribution aux transports publics.

### Services communaux

Aucune question.

Michel Choffat, maire : le Conseil communal, à l'unanimité, vous recommande d'accepter ce budget tel que présenté. Sous le point divers, j'aborderai la problématique des budgets futurs.

Michèle Cerf, cite les taxes :

- |   |                         |
|---|-------------------------|
| • Quotité d'impôts :  | 2.35                    |
| • Taxe immobilière  | 1.2 0/00                |
| • Taxe cadastrale   | 0.1 0/00                |
| • Taxe des chiens (avec la médaille)  | Fr. 30.00               |
| • Taxe d'élimination des déchets  | Fr. 160.00 + TVA 8,00 % |
| • Prix du m <sup>3</sup> d'eau  | Fr. 2.75 + TVA 2.50 %   |
| • Taxe par compteur d'eau   | Fr. 50.00 + TVA 2.50 %  |
| • Taxe de raccordement à l'eau potable  | Fr. 70.00 + TVA 2.50 %  |
| • Taxe des eaux usées, par m <sup>3</sup>   | Fr. 1.10 + ZVA 8.00 %   |
| • Nouvelle taxe fédérale sur les eaux usées par personne, selon art. 60b de la Loi sur les Eaux | Fr. 9.00 + TVA 8,00 %   |

Cédric Vauclair, conseiller communal : cette dernière taxe sera utilisée pour traiter les micropolluants dans les stations d'épuration. Elle concerne tous les habitants qui sont raccordés à une station. Montignez a une station autonome, les habitants sous soumis. Pour Buix et Courtemaîche, attendu que la station est en France, nous attendons encore une réponse définitive. Pour 2016, on propose de provisionner cette taxe. Tous les habitants la paieront.

Christophe Berthold : les enfants la paieront également ?

Cédric Vauclair : oui, tout le monde. Il s'agit d'une taxe par habitant.

Raoul Faivre : pourquoi les services communaux ne sont pas équilibrés ?

Michèle Cerf : ils sont équilibrés conformément au décret cantonal. Deux services communaux ne sont pas concernés par le décret et ne peuvent pas s'équilibrer, il s'agit des comptes des pompiers et des inhumations.

La parole n'étant plus demandée, M. le vice-président rappelle que les charges se montent à Fr. 4'912'493.75 et les produits à Fr. 4'875'744.00. Dès lors, la perte budgétisée se monte à Fr. 36'749.75. Il passe ce point de l'ordre du jour au vote.

Le budget de fonctionnement 2016, y compris les taxes mentionnées ci-dessus, est accepté sans avis contraire.

### **Point 3**

#### **Divers**

Chantal Terrier : les habitants de Bure ont refusé des éoliennes sur leur territoire. La commune de Haute-Ajoie en parle ce soir. Des secteurs de la commune sont touchés, notamment près de Montignez. Nos maisons perdent de la valeur. C'est le moment de prouver que Montignez n'est pas lésé.

Quelle est la position du Conseil communal ?

Qu'en pensent les conseillers communaux ?

Michel Choffat, maire : je rappelle qu'il s'agit d'un plan directeur cantonal. Lors de la soirée d'informations à Bassecourt, les opposants ont été d'une violence verbale inouïe.

Au niveau de l'AJC (Association Jurassienne des Communes), bien que plusieurs maires soient opposés aux éoliennes, la discussion est restée sereine.

Il y a près de deux ans, nous vous avons présenté un projet d'implantation d'un mât sur la commune. Ce projet n'est pour l'heure pas été retenu par le canton.

Le concept du canton prévoit différents lieux. Si les endroits prévus n'étaient pas possibles, il est probable que d'autres secteurs pourraient être retenus par la suite.

Ce matin, nous avons prévu une séance pour aborder le sujet des éoliennes. Elle n'a pas eu lieu car la personne avec laquelle nous avons rendez-vous a eu un décès dans sa famille.

Le canton a été catégorique : aucune implantation ne se fera là où les habitants n'en veulent pas. Il est exclu de faire intervenir la police ou l'armée.

Les anti-éoliens veulent revenir, pour certains au nucléaire, je ne partage pas cet avis. Il faut des centaines de milliers d'année pour éliminer les déchets nucléaires. Nous ne pouvons pas laisser cela à nos enfants.

Il faut trouver des solutions viables pour l'avenir. Si personne n'accepte d'autres solutions que celles d'aujourd'hui, il pourrait y avoir des coupures d'électricité.

Chantal Terrier : rien ne sera fait sans nous consulter ?

Michel Choffat : ce n'est pas concevable que la commune ne consulte pas les citoyens sur cette problématique.

Chantal Terrier : un site potentiel est-il proche de la commune ?

Michel Choffat : oui, un site pourrait être retenu.

Claude Martin : ce serait dans quel secteur ?

Michel Choffat : sur une ligne entre Buix-Montignez, direction le Mont-de-Coeuve. Aujourd'hui, il est envisageable d'implanter des éoliennes en forêt.

Claude Etique : le gros problème c'est notre manière de vivre. On ne veut plus prendre un stylo pour écrire. On utilise tous des appareils qui ont besoin d'énergie.

Ce qui s'est passé à Bure est inadmissible.

Si l'on veut continuer comme cela, il faudra bien trouver des solutions.

A un kilomètre d'un parc éolien, on n'entend rien.

On veut bien de l'écologie, mais pour les autres. Certaines centrales nucléaires à l'étranger sont en très mauvais état.

Plusieurs citoyens relatent leur expérience et font le même constat que Claude Etique s'agissant du bruit occasionné par des éoliennes.

Jâmes Frein, conseiller communal : nous avons tous comme référence l'éolienne de St-Brais. C'est vrai qu'elle est mal située. C'est justement pour éviter ce genre de bêtise que le canton a voulu faire un plan directeur.

Si la fiche cantonale n'est pas acceptée, l'ancienne loi continuera d'être appliquée, c'est-à-dire que chacun pourrait demander un permis pour construire une éolienne.

Si une centrale nucléaire était prévue sur l'ancienne décharge de Bonfol, que diraient les gens ?

Par quoi allons-nous remplacer les centrales nucléaires ? Du mazout ? Du charbon ?

Il ne faut pas dire non d'entrée aux éoliennes, ne pas dire systématiquement, on n'en veut pas.

La bonne question à se poser est la suivante : comment allons-nous nous approvisionner en électricité ?

L'avantage des éoliennes, c'est qu'on peut la démonter après 25 ans. Il ne subsiste aucun déchet.

Personnellement, je n'ai pas envie d'avoir des centrales nucléaires autour de chez nous. Rappelez-vous Tchernobyl.

Pierre Meusy : il y aurait le site « Sur les Roches », entre Buix et Boncourt  
Michel Choffat : ce n'est pas une zone qui a été retenue par le canton.

Le canton a fait une analyse. Les sites de Bure, Bourrignon et les Franches-Montagnes ont été retenus. Il est possible d'y implanter 30 machines.

S'il ne devait à terme n'y avoir aucune réalisation, le canton se tournerait vers d'autres secteurs.

Pierre Meusy : à quelle distance peut-on implanter une éolienne ?

Michel Choffat : selon la loi fédérale entre 300 et 500 m. Le canton souhaite plus mais rien n'est encore défini.

Comme je l'ai dit avant, la séance à Bassecourt était très houleuse. Il y a beaucoup d'émotionnel autour de ce thème.

Raoul Faivre : la place d'armes ne veut pas d'éoliennes, alors on ne touche pas à la place d'armes. Les maires ne sont pas intervenus.

Michel Choffat : c'est faux de dire qu'on ne peut pas toucher à la place d'armes. Cela ne sert à rien d'implanter des éoliennes où il n'y a pas de vent, ceci est également valable dans la plaine de l'Allaine.

Il n'y a pas de solution miracle. Beaucoup de critères sont pris en compte, notamment au niveau scientifique.

Comme je vous l'ai dit il reste trois zones retenues par le canton.

Pierre Meusy : c'est dommage que nous n'ayons pas un lac pour les mettre dessus.

Chantal Terrier : et si ces trois sites sont refusés, est-ce que le Conseil communal proposera un site sur la commune ?

Michel Choffat : je le répète, on ne fera rien sans l'approbation de l'Assemblée communale. Le Conseil communal était plutôt favorable sur le projet présenté il y a environ deux ans.

Pierre Meusy : qui fixe les redevances si on accepte des éoliennes ?

Michel Choffat : le nouveau concept ne permettra pas à des entreprises extérieures, comme c'est le cas maintenant, de s'implanter dans le canton.

L'exploitant a l'obligation de constituer une entreprise dont le siège social se situe dans le canton.

Marc Mettey : la commune ne toucherait rien ?

Michel Choffat : la commune toucherait sa quote-part, le propriétaire et également les propriétaires aux alentours. Il s'agit de partager les avantages et les inconvénients.

Ce serait bien de pouvoir réduire l'impôt communal par la rentrée d'indemnités provenant d'éoliennes.

La parole n'étant plus demandé, ce sujet est clôt.

Michel Choffat : le budget 2016 que nous avons présenté tient la route. Nous espérons encore pouvoir l'améliorer en faisant quelques économies.

Mais nous avons des soucis pour l'avenir. La diminution de la fiscalité cantonale sur ces cinq prochaines années aura des répercussions sur les communes.

Nous devons encore entretenir des infrastructures indispensables. Le budget 2017 sera difficile à boucler. Pour 2016, nous avons prévu une dépense de l'ordre de Fr. 15'000.- pour l'élaboration d'un plan financier. Sans cet outil de travail, nous n'aurons plus de garantie de l'Etat pour emprunter.

L'année prochaine, il faudra s'attendre à des conséquences dans plusieurs domaines : émoluments, taxes sur l'eau et eaux usées, participation aux sociétés, location des salles communales, etc. Rien n'est encore décidé.

A l'aide du beamer, Michel Choffat présente et commente quatre documents

#### **EVOLUTION DE LA POPULATION DE BASSE-ALLAINE (2009-2014)**

Année	Population	%
2009	1324	100
2010	1305	98,56
2011	1282	98,24
2012	1264	98,60
2013	1272	100,63
2014	1260	99,05

Diminution de la population de 2009 à 2014 → 64 hab. ou 4,83%

Ce phénomène n'est pas exclusif à notre commune. L'augmentation de la population du canton s'est concentrée autour de Delémont (60 %) Porrentruy et Saignelégier (30 %). Le 10 % restant pour les autres communes du canton.

## EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT COMMUNAL

ANNEE	2010	2011	2012	2013	2014	Augmentation
<b>DETTE BRUTE (kfr)</b>	10'807	11'057	11'045	11'512	13'245	22,56%
<b>DETTE BRUTE PAR HAB. (fr)</b>	8'281	8'625	8'739	9'051	10'512	26,94%
<b>DETTE NETTE (kfr)</b>	5'818	6'553	6'624	6'846	7'947	36,59%
<b>DETTE NETTE PAR HAB.fr)</b>	4'458	5'112	5'241	5'383	6'307	41,47%

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Nous aurons toujours plus de mal à boucler nos budgets.

### Revenu fiscal harmonisé (en kfr)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	aug. en % (2009-2014)
Basse-Allaine	2'457	2'474	2'448	2'348	2'480	2'581			5,05%
District P'truy	62'207	62'556	63'480	68'613	69'097	72'224			16,10%
Jura	176'622	172'276	180'106	189'288	192'678	202'596			14,71%

### Indice des ressources (en %)

Basse-Allaine	73,65	77,26	74,69	69,61	72,58	73,21		
District P'truy	101,87	105,54	103	105,98	105,43	105,41		
Jura	100	100	100	100	100	100		

### Montants reçus de la péréquation (en kfr)

Basse-Allaine	307	234	420	312	385	498	460	397
---------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----



Sur la base de l'indice des ressources, soit le revenu fiscal harmonisé, il est déterminé le montant que nous touchons de la péréquation financière. La moyenne est de 100. Si l'on touche moins c'est que la capacité financière s'est améliorée. Grâce à Boncourt, la moyenne en Ajoie est supérieure à celle du district de Delémont. Autrement dit Delémont touche plus que l'Ajoie dans le cadre de cette péréquation.

### **Charge du personnel administratif communal par habitant**

Basse-Allaine	126 fr
Châtillon	70 fr
Saignelégier	137 fr
Boncourt	145 fr
Bure	149 fr
Cornol	152 fr
Alle	153 fr
La Baroche	156 fr
Courtedoux	177 fr
Clos-du-DBs	189 fr
Haute-Ajoie	233 fr
Vendlincourt	257 fr
Courgenay	283 fr
Fontenais	370 fr
Les Genevez	420 fr

Il est faux de prétendre que l'administration des communes fusionnées coûtent plus chère que d'autres. Dans ce tableau, seule Châtillon a un coût inférieur au nôtre.

Il faut toutefois prendre ces chiffres avec beaucoup de réserve car les systèmes comptables ne sont pas harmonisés, mais ces chiffres proviennent du canton.

On a été efficace dans le cadre de la fusion et l'administration fonctionne bien. Chapeau.

Christian Cart : tout à l'heure, vous avez parlé de Boncourt. Cela nous aide ou nous pénalise.

Jâmes Frein : si nous avions trois Boncourt dans le canton, nous n'aurions plus de gros problèmes.

Michel Choffat : c'est un peu simplifié, mais on aimerait avoir plus d'entreprises comme celles implantées à Boncourt dans le canton.

L'Association Jurassienne des Communes nous a offert un drapeau de la commune de Moutier. Il flotte sur le bâtiment communal à Courtemaîche. C'est le nôtre qui est sur la photo du Quotidien Jurassien.

Il informe les citoyenne et citoyens présents que Pierre-Yves Braun a été nommé par le Conseil communal, à l'unanimité, vice-maire pour l'année 2016.

Michel Choffat, maire, conclut ses propos ainsi : à la veille des fêtes de fin d'année, je remercie l'ensemble des personnes qui travaillent pour la commune, en particulier mes collègues du Conseil communal et les employés, mais également vous qui participez aux Assemblées communales. Les propos de ce soir ont été pertinents et agréables. Merci.

Santé et bonheur pour la nouvelle année.

La parole n'étant plus demandée, Claude Martin, vice-président remercie à son tour les participants de ce soir et leur souhaite ainsi qu'à leurs familles, de joyeuses Fêtes de fin d'année. Bonheur et santé pour 2016. Il clôt cette Assemblée à 21 h 15.

## **AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE**

Le vice-président :

Le secrétaire :

Claude Martin

J.-Pierre Brugnerotto